

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile



ATTESTATION DE CONCEPTION DE TYPE N° B/027-NO/NAV-REV1

Ce document n'est valable que sur le Territoire de la République Française

La présente attestation de conception de type pour aéronef télépiloté est délivrée conformément aux dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

Le titulaire de cette attestation peut produire en série des aéronefs télépilotés conformes au type couvert par cette attestation ou passer un accord commercial avec un autre constructeur pour qu'il produise des aéronefs conformes au type.

Le constructeur délivre aux propriétaires des aéronefs télépilotés produits une attestation de conformité au type.

1 -Désignation de l'aéronef télépiloté :

- Classe : **hélicoptère Hexarotors**
- Catégorie(s) : **E**
- Type/Modèle : **HexaCopter / FEHexaV2**

2 -Titulaire :

FLYING EYE
6 avenue des Alpes - Le Montespan B2
06600 ANTIBES
FRANCE

Délivrée le

13 JUIN 2014

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile :

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

Benoit PINON
Chef du pôle certification,
Suivi de navigabilité et aviation générale

Ce document comporte un verso



Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile



3 - Limitations opérationnelles :
- Aéronef autorisé pour des relevés, photographies, vidéos, diagnostiques thermiques, observations et surveillances aériennes en scénario opérationnel S-2 et S3, selon les définitions du § 1.4 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 précité

4 - Caractéristiques principales :
- Masse maximale au décollage : 4 kg
- Motorisation : électrique / AXI / 6 moteurs d'une puissance maximale nominale de 350w
- Hélice(s) ou Rotors : Rctimer / 8 bipales de diamètre 13 pouces en fibre de carbone et epoxy
- Modes de contrôle : manuel et automatique

5 - Documentation associée :
- Dossier d'utilisation : ref Manuel d'utilisation et d'entretien Flying Eye HexaCopter parachute FEHexaV2 de Flying Eye
- Dossier technique : ref FEHexaV2 / révision 1 du 26/01/2014

6 - Cette attestation, délivrée sans limite de durée, est valide tant que la définition du type d'aéronef reste conforme au dossier technique référencé ci-dessus déposé à la DSAC et si elle n'est pas suspendue temporairement ou abrogée par une consigne de navigabilité émise par le ministre chargé de l'aviation civile. Les consignes de navigabilité sont disponibles sur le site Internet de la DGAC.

7 - Si la présente attestation est une révision d'une attestation précédente, cette dernière est abrogée.